▪ Manque de confort

Absence d'eau chaude, de toilettes intérieurs au logement ou de salle de bains.

Préciser : .....

.....

.....

▪ Ventilations et ouvrants

Absents, insuffisants ou hors d'usage (fenêtres en mauvais état).

▪ Chauffage

Absent, insuffisant, ou hors d'usage.

▪ Nuisibles

Présence de rats, souris, punaises de lit, cafards.

▪ Logement encombré de déchets

▪ Parties communes dégradées

Préciser : .....

.....

.....

.....

▪ Les autres occupants de l'immeuble ont-ils des désagréments connus dans leur logement ?

Préciser : .....

.....

.....

.....

Merci de transmettre cette fiche :

Par mail : hygiene@epinay-sur-seine.fr
(à privilégier)

Par courrier : Direction de l'Amélioration
de l'Habitat et de la Salubrité
1/3 rue Quetigny
93800 Épinay-sur-Seine

Merci de joindre à cette fiche :

- les photos des risques et des désordres constatés,
- les courriers des signalements déjà effectués auprès des différentes parties concernées (bailleurs, propriétaires privés ou sociaux, conseils syndicaux, syndics de copropriété, assureurs).

Permanence juridique Habitat indigne

Vous avez besoin d'un conseil ou d'une aide juridique dans vos démarches ?

La ville d'Épinay-sur-Seine et l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) vous accompagnent individuellement :

- **dans le cadre d'une permanence gratuite assurée par un juriste de l'ADIL,**
  les jeudis de 14h à 17h
  (sans rendez-vous)
  au service Logement
  7 rue Mulot à Épinay-sur-Seine.
- **sur rendez-vous, uniquement au siège de l'ADIL, en téléphonant au : 01 48 51 17 45.**

Document édité par la Direction de la Communication - Ville d'Épinay-sur-Seine - ©depositphotos - Janvier 2023.

FICHE DE SIGNALEMENT

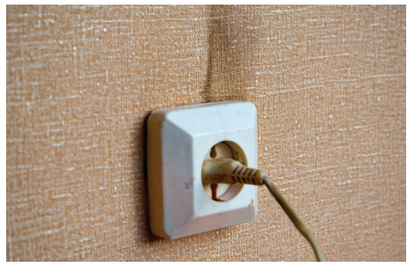

VOUS HABITEZ ÉPINAY-SUR-SEINE ET VOUS SOUHAITEZ SIGNALER DES RISQUES POUR LA SANTÉ OU LA SÉCURITÉ, LIÉS À VOTRE LOGEMENT, QUE VOUS SOYEZ LOCATAIRE. OU PROPRIÉTAIRE, EN LOGEMENT SOCIAL OU PRIVÉ.

Cette fiche de signalement vous permet d'informer les personnes ou services compétents et de rappeler, au besoin, les obligations des acteurs référents en fonction de votre situation, en application des réglementations du Code de la construction et de l'habitation (CCH), du Code de la santé publique (CSP) et du Règlement sanitaire départemental (RSD).

Concernant le logement, les acteurs compétents sont :

• les propriétaires bailleurs • les syndics de copropriété • les conseils syndicaux	▶ **pour l'habitat privé**
• les bailleurs sociaux	▶ **pour l'habitat social**

Concernant les espaces verts, les voies publiques et les réseaux d'assainissement, les acteurs compétents sont : l'établissement public Plaine Commune et le Département de la Seine-Saint-Denis.

La Ville vous accompagne et se mobilise pour relayer ces informations auprès des différents interlocuteurs mais ne peut se substituer à chaque acteur référent, et compétent, dans la gestion de leur périmètre d'action.

Direction de l'Amélioration de l'Habitat et de la Salubrité
1/3 rue Quetigny - 93800 Épinay-sur-Seine

EPINAY-SUR-SEINE

À remplir par le service ↓

DÉCLARATION

Date de la déclaration : ..... Dépôt au service : .....

☐ A l'accueil ☐ Par courrier ☐ Par mail ☐ Par téléphone

1 • Quelle est l'adresse du logement ?

Adresse postale : .....

Bâtiment : ..... Étage : ..... Porte : .....

2 • Dans quel type de logement habitez-vous ou de quelle pièce s'agit-il ?

☐ Appartement ☐ Maison individuelle ☐ Combles ☐ Cave, sous-sol semi-enterré
☐ Pavillon divisé ☐ Hôtel meublé ☐ Garage ou local ☐ Autre .....

3 • Vous êtes propriétaire ou locataire

☐ **Locataire** ☐ **Propriétaire**
☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... **Prénom :** .....

Téléphone : ..... Mail : .....

☐ Si la déclaration est faite par une tierce personne, indiquer vos nom, prénom et qualité :
.....

4 • Vous êtes locataire, votre bailleur est privé *(propriétaire)* ou social ?

☐ **Privé** ☐ **Social**

Si bailleur social, Nom de l'agence : .....

Contact bailleur social ou bailleur privé (propriétaire) : .....

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... **Prénom :** .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse postale : .....

5 • Avez-vous un conseil syndical et/ou un syndic de copropriété ?

CONSEIL SYNDICAL *(Obligatoire pour les logements en copropriété)*

Représentant légal - Président : .....

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... **Prénom :** .....

Adresse postale : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ
(Obligatoire pour les logements en copropriété. Joindre la fiche du registre des copropriétés.)

Nom de l'agence / de la société : .....

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... **Prénom :** .....

Adresse postale : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

6 • Quelle est votre situation ?

Nombre de personnes vivant dans le logement : .....

Nombre d'enfants vivant dans le logement et âge : .....

.....

ÉLÉMENTS MOTIVANT LE SIGNALEMENT

Cocher les principaux éléments et accompagner cette fiche de signalement de photos précisant les risques et les désordres.

▪ Mauvais état du bâti /péril

Présence de fissures, garde-corps de fenêtres ou escaliers dangereux, plancher en mauvais état, risque de chute d'éléments…

Préciser : .....

.....

.....

▪ Risques liés au gaz

Présence d'une chaudière ou d'un chauffage au gaz en mauvais état et/ou avec une ventilation insuffisante ; cuisinière alimentée par bouteille de gaz.

▪ Risques liés à l'électricité

Tableau électrique vétuste, fils dénudés ou surchauffant, fusibles détériorés.
(Absence de tableau électrique individuel)

▪ Risques liés à la présence de peinture au plomb *(pour les immeubles antérieurs à 1949)*

Présence de peintures dégradées, présence de jeunes enfants.

▪ Logement inadapté

Logement très exigu, bas de plafond (<2,20 m), ne bénéficiant pas d'une lumière naturelle suffisante, sous-sol, etc.

Superficie approximative du logement en m² : .....

▪ Humidité, moisissures

Forte odeur d'humidité, présence d'une fuite d'eau ou d'une infiltration.